

## **Idefi : un « succès de la CPU » ou la révolution des formations universitaires au service des entreprises**

*Sauvons l'Université !*

Newsletter n° 33 (5 novembre 2011)

Les formations universitaires avaient en partie échappé aux restructurations massives de l'ESR induites par la politique d'excellence et la kyrielle des « EX » qui ont surtout affecté le volet recherche des missions des universités. Même s'il était évident qu'étaient fragilisés les liens construits entre formation et recherche, même si la recherche universitaire était indexée à la seule politique d'excellence, même si certaines formations universitaires de licence semblaient devoir être reléguées dans des PUP (pôles universitaires de proximité) qui n'auraient plus d'université que le nom, même si, enfin, se faisaient sentir les effets, sur les formations et les disciplines, de la mastérisation, l'équilibre et la nature des formations n'étaient pas au centre des projets ministériels. Ce n'est plus le cas depuis le récent [arrêté sur la licence](#) (01 août 2011) et ça l'est encore moins avec le dernier appel à projet sur les « Investissements d'avenir ».

Cet appel à projets, dévoilé par Laurent Wauquiez le [25 octobre dernier](#) et dont une version a commencé à fuiter le 31 octobre, avant même sa mise en ligne sur le site de l'ANR, est intitulé [Idefi](#), « Initiative d'excellence en formations innovantes ». Il s'attaque à la pédagogie et aux contenus des enseignements pour imposer l'« excellence » et la concurrence dans le dernier espace qui pouvait encore, pour partie, lui échapper : l'offre de formation des universités.

Faiblement doté – 150 millions pour vingt projets – Idefi est essentiellement conçu pour des porteurs qui ont déjà des projets dans leurs cartons puisque la date de clôture de l'appel d'offre est, de façon aussi risible que scandaleuse, fixée au 19 décembre 2011. De tels délais impliquent une fois de plus que les projets seront conçus et portés par des équipes très resserrées (« groupe de pilotage » sans légitimité démocratique), sous la direction du président ou du directeur de l'établissement coordonnateur, bref une « gouvernance renforcée » qui prendra des initiatives engageant pourtant des restructurations majeures de leurs institutions, sans la moindre délibération sérieuse des instances représentatives, tels les conseils centraux. L'objectif de ce dispositif est de créer un puissant effet de levier sur les formations universitaires, en particulier sur le secteur des SHS, mais aussi plus généralement et de manière cohérente avec les dispositions relatives à la [nouvelle licence](#), sur les relations entreprises/universités et les liens entre formation initiale et formation continue que le ministère souhaite renforcer, ainsi que sur la « gestion des ressources humaines » au sein des établissements.

Qu'est-ce donc que cet appel à projets Idefi, dévoilé au cours de la [réunion d'information](#) très soignée du 25 octobre dernier, en présence de René Ricol, le Commissaire général à l'investissement ? C'est tout d'abord, selon la présentation qu'en fait le ministère, le résultat d'un souhait de Nicolas Sarkozy : « soutenir des projets emblématiques et innovants en matière de formation ». C'est ensuite le complément qu'il convenait d'apporter à « la dynamique des investissements d'avenir pour l'enseignement supérieur ». Mais c'est enfin et

surtout le fruit des œuvres de la CPU et de son président, Louis Vogel. René Ricol confiera en effet avoir été « convaincu par Louis Vogel et Valérie Péresse de l'intérêt des formations innovantes ». Ce « succès de la CPU » (*sic*) est d'ailleurs très bien mis en scène par la Conférence elle-même dans sa lettre du 27 octobre : comme la couverture du Glissement vieillesse technicité (GVT), Idefi ferait partie des « demandes que la CPU a soutenues dans la durée et qui ont abouti grâce à un portage politique fort du Bureau ». Et la CPU d'en faire une victoire sur le gouvernement en assurant que « d'autres modes de pilotage du système d'enseignement supérieur et de recherche sont possibles ». Les Idefi seraient-elles donc une martingale pour contrer la désertification du territoire universitaire organisé désormais autour des futurs dix pôles universitaires bénéficiaires des Idex ? Un deuxième tirage à la loterie du Grand Emprunt spécialement destiné aux PUP ? Permettraient-elles à l'université de marcher sur ses deux jambes : recherche et formation ? SLU n'est convaincu ni de l'existence de ce nouveau pilotage – c'est un pilotage commun –, ni des bienfaits des Idefi pour les formations universitaires : elles en sont un outil de restructuration qui ne garantit nullement une meilleure articulation entre recherche et formation, que la politique d'« excellence » à travers Idex et Labex tend à disjoindre.

Car le « bébé » de Louis Vogel et Valérie Péresse, mis au monde grâce aux mains expertes d'un « chef d'entreprise » (René Ricol, tel qu'il se définit dans son discours) est un Golem, certainement promis à de grandes œuvres. Derrière un appel à créer de nouvelles formations au service des étudiants, Idefi vise quatre objectifs principaux que dévoilent très clairement les discours de Laurent Wauquiez et René Ricol, à défaut d'être exposés dans le texte de présentation :

1. **L'employabilité des étudiants au service des entreprises.** En devant privilégier les « partenariats avec le monde socio-économique », ainsi que l'apprentissage de « savoir être », les projets de formations innovantes prépareront le terrain à des interventions directes des entreprises dans la définition des contenus de formation et de la pédagogie elle-même. Selon le ministre, il s'agit de « concilier l'approche fondamentale et l'apprentissage de métiers » et surtout de développer « l'apprentissage *précoce* des métiers ». Le couplage des projets Idefi avec la mise en place de la nouvelle licence et des cursus à double compétence vise très clairement à « professionnaliser » les formations – encore faudrait-il savoir ce que « professionnaliser » veut dire –, mais aussi à développer l'employabilité de plus en plus précoce des étudiants, selon des conditions définies par les entreprises et les impératifs du marché du travail. Le risque est grand alors que les intérêts même des étudiants soient lésés : formés à court terme en fonction des besoins immédiats des entreprises, leurs « compétences » seront vite périmées alors qu'une formation plus fondamentale et articulée à la recherche est de nature à leur donner les clés d'une adaptation aux situations les plus variées. Le risque est grand aussi que les libertés académiques des enseignants soient encore plus rognées qu'elles ne le sont aujourd'hui – les projets de référentiel de licence sont édifiants – et que la recherche fondamentale ne fasse les frais d'une mise sur le marché du travail anticipée pour des milliers d'étudiants qu'on dissuadera de poursuivre leurs études en second et troisième cycles universitaires.
2. **L'introduction massive des supports numériques à des fins de réduction de la masse salariale des universités.** Laurent Wauquiez entend épouser le sens de l'histoire : nous vivons, dit-il, « une césure historique sur notre approche de l'interaction entre savoir et support ». Idefi doit donc permettre de répondre à « l'enjeu technique, l'enjeu numérique ». Contre les « sacro-saints cours d'amphi » l'époque est au développement du

« e-learning », à « la multiplication des savoirs à distance » et bien sûr à la nécessaire adaptation des contenus d'enseignement et des pédagogies au tout numérique. Si un usage raisonné des TICE permet de diversifier et d'enrichir les pratiques pédagogiques, la mise en ligne systématique de cours, la multiplication des suivis d'étudiants à distance, outre qu'elle est chronophage, minent l'interaction pédagogique et collective entre étudiants et enseignants, propre aux cours en présentiel. Elles développent aussi une attitude consumériste face à l'élaboration et à la transmission des savoirs. Comment ne pas lire derrière cette conversion expresse et massive à la dématérialisation des savoirs et des enseignements, permettant la « mutualisation des ressources », une entreprise de réduction de la masse salariale des universités ?

**3. L'introduction de la formation professionnelle permanente à l'université.** Laurent Wauquiez est ambitieux : il veut « faire tomber le mur entre formation initiale et continue ». Pour René Ricol, les deux « doivent se combiner obligatoirement ». L'expert-comptable « rêve » à de « grands collègiums d'ingénierie », à « des gens qui font de la philo et des mathématiques et qui sont en même temps dans des centres d'apprentissage ». Ces « collègiums d'ingénierie » deviennent dans son discours des « collègiums de management au cœur des universités ». Sous prétexte de favoriser le développement de « la formation tout au long de la vie », Idefi promeut une technostructure qui est au cœur de cet appel à projet : « l'ingénierie de la formation ». L'utilisation du terme d'ingénierie (ensemble des études encadrant la conception et la réalisation d'un projet industriel) est à lui seul évocateur des objectifs à atteindre. Il est probablement nécessaire de ne pas laisser la formation permanente des salariés du privé aux seules mains d'officines privées et l'université pourrait y prendre une part plus importante. Mais que signifie la formule du ministre : « faire tomber le mur » ? S'agit-il d'augmenter les ressources des universités ou de leur imputer désormais le financement de la formation continue des salariés du privé ? Quelle incidence sur la répartition des enseignements, entre formations initiale et continue ? Quels en seraient les effets sur la pédagogie et les contenus des formations initiales, dont les exigences sont bien spécifiques ? Réduire à peau de chagrin la formation des enseignants pourrait, entre autres choses, permettre d'ailleurs de dégager des moyens en termes de personnels, fortement incités à se lancer dans des formations d'adultes en tout genre, en réponse à une demande managériale.

**4. La mise en place de dispositifs d'évaluation des enseignements et d'une politique incitative – entendre sonnante et trébuchante – de gestion des ressources humaines.** L'appel à projets précise que les porteurs devront prévoir « une évaluation des enseignements et des formations par les étudiants ». C'est ainsi à l'aune de l'appréciation de leurs compétences en termes d'innovation pédagogique par les « usagers », que les enseignants pourront être récompensés par des primes. L'évaluation des enseignants revendiquée par l'AERES et rejetée par la CP-CNU est sortie par la porte pour rentrer par la fenêtre. L'appel à projets souligne qu'« un aspect particulier concernera la politique des ressources humaines. Les candidats préciseront les mesures qu'ils adopteront pour valoriser l'investissement des équipes enseignantes dans l'innovation en matière de formation », premier item, dans l'appel à projet, de la liste énumérant les « dépenses éligibles », avant même les « dépenses de fonctionnement pédagogique » (p. 11). On conçoit sans peine la difficulté de l'évaluation des enseignements, l'incidence de la « cotation » sur l'acte éducatif, installant une sourde défiance entre les membres des équipes enseignantes, conduites à se disloquer... Il s'agit tout bonnement de développer

une politique managériale de gestion des ressources humaines universitaires sur des critères dont certains de nos voisins anglo-saxons ont mesuré les limites. Les acteurs privilégiés d'une telle restructuration des formations universitaires semblent être les « pôles de la formation » ou autres « Écoles » dotés de « cellules d'innovation pédagogique ». À titre d'exemple, les départements de Sciences de l'éducation et les IUFM, exsangues après le saccage de la formation des enseignants et dont [« la question du devenir de la structure »](#) (sic) est officiellement posée au ministère, sont incités à se reconverter et se fondre dans des « Écoles de pédagogie » (les « Pädagogische Hochschulen » tant [vantées par le ministre](#)) ou des « [collégiums d'éducation et de formation](#) » ou « d'ingénierie éducative ». Le processus est déjà amorcé dans plusieurs universités. Disposant des compétences pour produire les instruments idoines pour l'évaluation des formations et des enseignements, travaillant aussi à la redéfinition des offres de formation, l'université aurait dès lors en son sein les outils nécessaires à sa propre restructuration.

On le voit suffisamment : Idefi n'est pas seulement un modeste complément aux projets d'excellence. Les intérêts annuels des 150 millions d'euros de dotation non consommable seront répartis entre vingt projets, sur le modèle du financement du Grand Emprunt<sup>1</sup>. Malgré les assertions de l'appel à projets selon lequel « les financements attribués au titre d'Idefi viendront en addition des moyens récurrents dont disposent les candidats pour les secteurs de formation concernés, *« sans effet de substitution de la part des établissements »*, on peut douter de cet optimisme dans un contexte d'application de la LOLF et de dotation globale des budgets universitaires. On a vu ce qu'il est advenu de certaines sommes théoriquement affectées au Plan « Réussir en Licence ».

Tout comme pour d'autres projets, les faibles sommes dégagées par les intérêts du Grand Emprunt comptent moins que la force de levier en termes de restructuration de nos universités, de nos disciplines et de nos métiers. Les Idefi sont une arme redoutable pour parachever l'édifice de l'« Initiative d'Avenir ». C'est qu'elles visent d'abord à réorienter les formations, notamment en SHS, vers des finalités très pratiques et professionnalisantes : la sociologie, la psychologie et même la philosophie pourront être mises au service des nouvelles formations et pédagogies. Mais le terme même de « pédagogie » n'est plus qu'un cache-sexe dérisoire pour des démarches d'ingénierie de la formation, c'est-à-dire de management de la formation. Celles-ci, encore bien peu portées par les SHS, visent avant tout la refonte de nos métiers, le contrôle de notre « performance » et notre adaptation aux nouveaux outils numériques qui doivent favoriser un secteur stratégique de l'industrie tout en autorisant une réduction des personnels enseignants.

De nombreux universitaires et chercheurs ont sous-estimé et sous-estiment encore l'intelligence et la force de contrainte contenues dans les projets en « EX ». Laurent Wauquiez en a pourtant exposé la « méthode », une « méthode » qui laissera songeur tout scientifique attaché à un minimum de rigueur intellectuelle. Il s'agit, avec ce nouvel appel à projet, dit notre ministre, « d'initier (sic) un mouvement d'ensemble et ensuite réfléchir à une politique nationale plus forte ». Que n'a-t-on réfléchi à une politique forte avant d'« initier » le mouvement d'ensemble ? Et comment donc nos présidents d'université de la CPU peuvent-ils adhérer à une telle méthode, la favoriser et la mettre en œuvre ? L'auditeur croit avoir mal entendu. Car il sait bien qu'une stratégie politique guide fortement toutes les réformes imposées depuis quatre ans dans l'enseignement supérieur et la recherche.

---

<sup>1</sup> Un intérêt à 4 % réparti sur 20 projets revient à une somme moyenne annuelle de 300 000 euros.

Mais le ministre persiste dans son raisonnement et précise : « L'objectif au fond est de promouvoir des *démonstrateurs* qui joueront ensuite le rôle de modèles et qui nous permettront progressivement d'élaborer notre discours de la méthode adaptée aux nouveaux enjeux des formations innovantes du XXI<sup>e</sup> siècle. » Cette notion de « démonstrateur » qui figure en bonne place dans l'appel à projet comme dans les discours de Laurent Wauquiez<sup>2</sup> et de René Ricol, est typique de la novlangue technocratique qu'on nous impose. Le mot doit être certainement entendu dans ses deux acceptions modernes, qui se mêlent intimement. Celle, strictement commerciale, du métier de démonstrateur consacré à la vente et à la promotion de nouveaux produits dont on vante les qualités. Celle de modèle numérique, technologique ou industriel, qui, en raison de son caractère innovant ou expérimental, doit permettre une production ou une diffusion après une phase de validation. Dans le cadre des Idefi un « démonstrateur » désigne un dispositif de formation innovante susceptible d'être dupliqué et diffusé dans d'autres universités. Quant à la « méthode » évoquée, c'est celle-là même qui préside aujourd'hui à la nouvelle gouvernance de nombreuses universités. Il s'agit de prétendre faire émerger des modèles soi-disant innovants induits par la politique d'excellence, éprouver leur fonctionnement et seulement ensuite définir une stratégie politique. Systématiquement, appel est fait à la créativité des universitaires qui peuvent avoir le sentiment d'une « initiative » retrouvée, quand celle-ci vient toujours du sommet. L'apparente liberté du projet masque mal un libéralisme autoritaire qui impose ses modèles de manière implicite via les contraintes multiples et fortes des appels à projets<sup>3</sup>, les choix opérés par les jurys et l'obligation de revoir sa copie jusqu'à totale satisfaction des critères de l'« excellence ».

Enfin, ce que met exemplairement en lumière l'appel à projets Idefi et sa présentation politique, c'est l'imposture d'une sorte de « pensée magique » selon laquelle la diffusion de « démonstrateurs duplicables » se ferait naturellement, en vertu de leurs qualités intrinsèques. Mais quelle garantie avons-nous que ces « démonstrateurs » seront bien de qualité et répondront aux besoins réels des étudiants ainsi qu'aux missions de l'université ? Quelle sera leur valeur d'exemple si aucune réflexion stratégique antérieure des universitaires n'a présidé à leur création, sinon celle imposée par un modèle entrepreneurial qui brise les libertés académiques et réoriente la recherche et les formations universitaires vers des finalités strictement économiques et financières ? Quand donc cessera-t-on de jouer aux apprentis sorciers avec la recherche et les formations de nos universités ?

*Sauvons l'Université !*  
5 novembre 2011

---

<sup>2</sup> Laurent Wauquiez recourt aussi à la métaphore des « cheval-légers », mus soudain en « défricheurs » (???), sorte de pionniers, dont les œuvres seront appropriées par l'ensemble de la communauté universitaire, enclenchant « un effet démultiplicateur »... à la hussarde ?

<sup>3</sup> Ces appels à projets, en fait de critères de sélection explicites, énumèrent bien davantage des objectifs, en laissant dans la plus grande opacité ce qui fait qu'un projet sera effectivement jugé « restructurant », « novateur », susceptible d'effectuer un « saut qualitatif » ou d'avoir un « effet d'entraînement ».